



Le PLIE de Villeneuve d'Ascq - Mons en Barœul est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Nord - Pas de Calais avec le Fonds Social Européen.

Communes associées : ANSTAING ● BAISIEUX ● BOUVINES ● CHERENG ● GRUSON ● MONS EN BARCEUL ● PERONNE-EN-MELANTOIS ● SAINGHIN-EN-MELANTOIS ● TRESSIN ● VILLENEUVE D'ASCQ ● WILLEMS

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) De Villeneuve d'Ascq Mons en Barœul

PROTOCOLE D'ACCORD 2013-2014

Vus :

- la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, et plus particulièrement son article 16 codifié à l'article L322-4-16-6 du code du Travail
- la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,
- le Programme Opérationnel National FSE du 9 juillet 2007,
- le cadre de référence stratégique national du 13 juin 2007.
- la circulaire DGEFP 99/40 du 21 décembre 1999 relative au développement des P.L.I.E. et son additif numéro 1 en date d'avril 2004,
- le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen, et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) 1260/99,
- le règlement (CE) n°1081/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif au Fonds social européen et abrogeant le règlement (CE) 1784/99,
- le Rectificatif au règlement CE n° 1828-2006 de la Commission en date du 15/02/2007 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) 1083/2006 du Conseil portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et du règlement (CE) 1080/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen de développement régional,
- le Règlement (CE) n°1681/94 de la Commission, du 11 juillet 1994, concernant les irrégularités et le recouvrement des sommes indûment versées dans le cadre du financement des politiques structurelles ainsi que l'organisation d'un système d'information dans ce domaine
- le Règlement (CE) n°2035/2005 de la Commission du 12 décembre 2005 modifiant le règlement (CE) n°1681/94
- le décret n°2002-633 du Premier ministre du 26 avril 2002 instituant une commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées



Le PLIE de Villeneuve d'Ascq - Mons en Barœul est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Nord - Pas de Calais avec le Fonds Social Européen.

Communes associées : ANSTAING ● BAISIEUX ● BOUVINES ● CHERENG ● GRUSON ● MONS EN BARCEUL ● PERONNE-EN-MELANTOIS ● SAINGHIN-EN-MELANTOIS ● TRESSIN ● VILLENEUVE D'ASCQ ● WILLEMS

par les fonds structurels européens, modifié par le décret n° 2003-1088 du 18 novembre 2003,

- la circulaire n° 4.875/SG du Premier ministre du 15 juillet 2002 relative à l'amélioration du dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par les fonds structurels européens,

- les circulaires interministérielles du 19 août et du 27 novembre 2002 relatives à la simplification de la gestion des fonds structurels européens,

- la circulaire du Premier Ministre en date du 12 février 2007 et relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne, dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale,

- la circulaire du Premier ministre n° 5210/SG en date du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par les Fonds européens pour la période 2007-2013,

- le décret numéro 2007-1303 du 3 septembre 2007 portant sur l'éligibilité des dépenses,

- l'instruction DGEFP 2008-016 en date du 6 octobre 2008 et relative à la méthode de contrôle de service fait en vue du paiement de l'aide communautaire,

- le programme opérationnel national du fonds social européen de l'Objectif « compétitivité régionale et emploi » adopté par la commission européenne par la décision C(2007)3396 du 9 juillet 2007

- la décision du comité de suivi des programmes opérationnels 2007-2013 en Nord-Pas-de-Calais du 16 octobre 2007, fixant les modalités de gestion des subventions globales du fonds social européen et notamment, permettant aux PLIE d'obtenir une subvention globale FSE au titre des axes 2 et 3 du programme opérationnel du FSE de l'Objectif « compétitivité régionale et emploi »

- la délibération cadre de la commission permanente du Conseil Régional

- la délibération du Conseil municipal du 14 octobre 2014 de la Commune de Villeneuve d'Ascq

- la délibération du Conseil municipal du 9 octobre 2014 de la Commune de Mons en barœul

- la délibération du Conseil d'administration du 26 juin 2013 du GIP MDE de Villeneuve d'ascq, mons en baoreul et de leurs communes partenaires, structure d'animation et de gestion du PLIE



Le PLIE de Villeneuve d'Ascq - Mons en Barœul est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Nord - Pas de Calais avec le Fonds Social Européen.

Communes associées : ANSTAING ● BAISIEUX ● BOUVINES ● CHERENG ● GRUSON ● MONS EN BARCEUL ● PERONNE-EN-MÉLANTOIS ● SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS ● TRESSIN ● VILLENEUVE D'ASCQ ● WILLEMS

Entre :

L'Etat, représenté par le Préfet de la région Nord-Pas de Calais, Préfet du Nord, Monsieur Jean-François CORDET

La commune de Villeneuve d'Ascq, représentée par son Maire, Monsieur Gérard CAUDRON

La commune de Mons en barœul, représentée par son Maire, Monsieur Rudy ELEGEST

La Région Nord - Pas-de-Calais, représentée par son Président, Monsieur Daniel PERCHERON

Le GIP MDE de Villeneuve d'ascq, Mons en Barœul et de leurs communes partenaires structure gestionnaire du PLIE, représentée par sa Présidente, Madame Chantal FLINOIS

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le présent protocole organise le 6^{ème} PLIE de Villeneuve d'ascq. En effet, le premier PLIE a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 1993.

Le dernier PLIE s'est déroulé du 1 janvier 2008 au 31 décembre 2012.

Le PLIE agit au profit des populations de 11 communes : Anstaing, Baisieux, Bouvines, Chérens, Gruson, Péronne en Mélançois, Mons en barœul, Sainghin en Mélançois, Tressin, Villeneuve d'Ascq, Willems

ARTICLE 1 : PRINCIPES ET OPTIONS STRATEGIQUES

1.1 LA FINALITE DES PLIES

Les PLIEs ont pour finalité de contribuer à réduire la population sans emploi ayant des difficultés à retrouver un emploi stable sur un territoire communal ou inter communal en élaborant, avec et pour ces personnes, des parcours leur permettant en une ou plusieurs étapes de se mettre en situation d'emploi et de consolider cette situation durant les 6 premiers mois.

1.2 PRINCIPES GENERAUX

Le PLIE répondra à 3 principes fondamentaux :

↳ L'additionalité :

Le PLIE n'a pas vocation à engager des actions concurrentes à ce qui est déjà entrepris localement. Il constitue une opportunité d'apporter des moyens supplémentaires pour renforcer certaines actions, en impulser de nouvelles, compléter l'existant. En conséquence la contribution des Fonds ne se substitue pas aux dépenses structurelles publiques ou assimilables de l'Etat.

↳ La subsidiarité :

Le PLIE délègue au maximum les actions à mener à des opérateurs locaux. La structure de gestion fait faire plus qu'elle ne fait, par voie de conventions passées avec ces mêmes

\\SRV-FILES-1\docs_users\fvoltorno\Mes documents\CONSEIL MUNICIPAL 2014-2020\2014 CONSEILS MUNICIPAUX\09 OCTOBRE 2014\PREFECTURE\09102014 suite 1-2 Protocole PLIE.doc



Le PLIE de Villeneuve d'Ascq - Mons en Barœul est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Nord - Pas de Calais avec le Fonds Social Européen.

Communes associées : ANSTAING ● BAISEUX ● BOUVINES ● CHERENG ● GRUSON ● MONS EN BARCEUL ● PERONNE-EN-MELANTOIS ● SAINGHIN-EN-MELANTOIS ● TRESSIN ● VILLENEUVE D'ASCQ ● WILLEMS

opérateurs. Ceci vaudra dans le cas de parcours réalisés en entreprises. Cela implique une équipe technique nécessairement restreinte.

↳ **La coordination :**

Pour organiser et gérer des "parcours d'insertion" allant d'un premier accueil jusqu'au placement à l'emploi en passant par des phases de formation et d'expériences de travail avec "accompagnement social", le PLIE doit coordonner les actions des organismes et des personnes qui vont intervenir durant les parcours de ses bénéficiaires : référents sociaux, structures d'insertion, organismes de formation, entreprises ...

↳ **Egalité entre les hommes et les femmes et non-discrimination**

Les États membres et la Commission veillent à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration du principe d'égalité des chances en ce domaine lors des différentes étapes de la mise en œuvre des Fonds.

Les États membres et la Commission prennent les mesures appropriées pour prévenir toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle lors des différentes étapes de la mise en œuvre des Fonds et notamment dans l'accès aux Fonds. En particulier, l'accessibilité aux personnes handicapées est l'un des critères à respecter lors de la définition d'opérations cofinancées par les Fonds et à prendre en compte pendant les différentes étapes de la mise en œuvre.

↳ **Le développement durable**

Les objectifs des Fonds sont poursuivis dans le cadre du développement durable et de la promotion par la Communauté de l'objectif de protéger et d'améliorer l'environnement conformément à l'article 6 du traité

Le fait d'associer étroitement les principaux partenaires à l'animation du PLIE facilitera l'exercice de cette fonction.



Le PLIE de Villeneuve d'Ascq – Mons en Barœul est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Nord – Pas de Calais avec le Fonds Social Européen.

Communes associées : ANSTAING ● BAISIEUX ● BOUVINES ● CHERENG ● GRUSON ● MONS EN BARCEUL ● PERONNE-EN-MELANTOIS ● SAINGHIN-EN-MELANTOIS ● TRESSIN ● VILLENEUVE D'ASCQ ● WILLEMS

1-2 OPTIONS STRATEGIQUES

1) L'évolution majeure portera sur une **réduction de la durée des parcours** et une forte **amélioration des sorties positives**.

Ces 2 objectifs cumulés nous amèneront à être plus rigoureux sur les conditions d'entrées dans le PLIE (projet de parcours pré construit notamment) sans pour autant nous éloigner des publics prioritairement ciblés.

2) **Le contexte de l'organisation territoriale** actuelle nous aidera à réaliser cette mutation : en effet la mise en place de la Maison de l'emploi a permis de resserrer les liens avec Pole emploi. Celui-ci agit en conformité avec ses propres objectifs et plan d'action, pour permettre au PLIE de progresser sur ces 2 objectifs d'évolution.

3) le PLIE doit maintenir et **conforter ses moyens de médiation à l'emploi** ; outre le partenariat renforcé avec pôle emploi, la diversification des partenaires et des types d'intervention doit être maintenue : la variété des partenaires et de leurs modes d'intervention devrait être un gage de plus grande réussite.

4) **le travail à l'échelle du bassin d'emploi**, voire de l'arrondissement, apparait un complément essentiel à notre action locale. La mise en place des Maisons de l'emploi a réactivé très fortement l'action à cette échelle.

Le PLIE doit suivre cette voie en profitant des actions proposées à cette échelle par les MdE ; et engager avec les 3 autres PLIE du bassin des partenariats opérationnels.



Le PLIE de Villeneuve d'Ascq - Mons en Barœul est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Nord - Pas de Calais avec le Fonds Social Européen.

Communes associées : ANSTAING ● BAISIEUX ● BOUVINES ● CHERENG ● GRUSON ● MONS EN BARCEUL ● PERONNE-EN-MELANTOIS ● SAINGHIN-EN-MELANTOIS ● TRESSIN ● VILLENEUVE D'ASCQ ● WILLEMS

ARTICLE 2 : LES OBJECTIFS DU PLIE

2-1 Objectifs quantitatifs du nouveau protocole

Cibler le public prioritaire :

Un effort particulier sera conduit en faveur de l'égalité des chances et de la réduction de toutes les formes de discriminations.

Sous réserve du maintien de la possibilité de mobilisation des moyens des différents partenaires, le PLIE devra assurer chaque année à au moins **200** personnes un débouché sur un emploi stable d'au moins 6 mois ou sur une qualification professionnelle validée, ou à minima un taux d'accès à l'emploi ou en solution qualifiante de 50% des sorties.

Le public à accueillir

Volume de public

Volume du public en parcours au 1 ^{er} jour du nouveau protocole	360
Volume prévisionnel annuel d'entrées	160
Volume prévisionnel annuel de sorties positives	80
Volume prévisionnel annuel d'autres sorties	80
Volume annuel moyen de public en parcours	360

Typologies des publics

	Nombre de personnes en parcours (moyenne annuelle)	Objectif prévisionnel annuel d'entrées dans le PLIE	Sorties positives prévues sur la durée du protocole (*)
Bénéficiaires du RSA	200	80	40
DELD non bénéficiaires du RSA	90	45	22
Jeunes peu qualifiés	70	35	18
Issus de quartiers politiques de la Ville			
Personnes handicapées			
Femmes isolées (API, ..)			
TOTAL	360	160	80

(*) Ces objectifs s'appuient sur le volume de public en parcours à la signature du protocole et sur les nouvelles entrées.



Le PLIE de Villeneuve d'Ascq - Mons en Barœul est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Nord - Pas de Calais avec le Fonds Social Européen.

mmunes associées : ANSTAING ● BAISIEUX ● BOUVINES ● CHERENG ● GRUSON ● MONS EN BARCEUL ● PERONNE-EN-MELANTOIS ● SAINGHIN-EN-MELANTOIS ● TRESSIN ● VILLENEUVE D'ASCQ ● WILLEMS

2-2 Objectifs qualitatifs 2013-2014 :

Le mode d'intervention du PLIE avec ses partenaires

- ❖ Pour rapprocher les acteurs économiques des acteurs de la formation, de l'insertion et de l'accompagnement social, et susciter, par une véritable mise en réseau, des actions conjointes et/ou concertées, au bénéfice de toutes les parties.

Ce type d'action trouve plus facilement son efficacité au niveau du bassin d'emploi : le réseau des Maisons de l'emploi est le cadre pour construire ces rapprochements.

- ❖ Pour rapprocher l'ensemble des acteurs de l'insertion et développer leur connaissance respective, les habitudes de partenariat, la coordination des actions, afin de faciliter et d'améliorer la construction de parcours individualisés et progressifs.

La coordination technique du PLIE continuera à être le lieu où l'articulation entre les acteurs du PLIE progressera pour une plus grande efficacité et continuité des parcours

- ❖ Pour renforcer l'accompagnement des publics en difficulté d'insertion professionnelle, par un suivi plus soutenu, personnalisé et inscrit dans la durée.

Nous prévoyons un important programme d'accompagnement puisque chaque participant au PLIE aura un référent de parcours durant tout le temps de sa période dans le PLIE. Nous travaillerons l'articulation entre ses référents et les autres acteurs.

Organisation des parcours

Le parcours des personnes entrant dans le PLIE sera élaboré assez précisément avant l'entrée effective dans le PLIE et sera une des conditions de l'entrée.

Ces parcours au sein du PLIE devant viser une sortie Emploi dans un délai assez rapide et donc avec peu d'étapes.

Les différentes étapes possibles seront :

- Des Actions d'insertion par l'activité économique (ACI, AI, EI, ETTI ou Contrats aidés)
- Des actions de formation
- Des Actions emploi-formation
- Des Actions de médiation, d'accès et de suivi dans l'emploi
- et toutes autres étapes pouvant concourir aux objectifs du PLIE

En parallèle de ces étapes, chaque personne disposera d'un accompagnement.



Communes associées : ANSTAING ● BAISIEUX ● BOUVINES ● CHERENG ● GRUSON ● MONS EN BARCEUL ● PERONNE-EN-MELANTOIS ● SAINGHIN-EN-MELANTOIS ● TRESSIN ● VILLENEUVE D'ASCQ ● WILLEMS

ARTICLE 3 : ANIMATION ET PILOTAGE DU PLIE

3-1 la structure gestionnaire :

Le GIP MDE présidé par Chantal FLINOIS assure les fonctions de structure d'animation et de gestion (SAG) du PLIE

3-2 L'animation et le pilotage du PLIE

Le Comité de Pilotage, instance politique et stratégique du PLIE réunit les représentants des différents partenaires qui financent le PLIE (Communes, Conseil Général, Conseil Régional, Etat (DIRECCTE, Pole Emploi)). Co-présidé par la présidence du PLIE et le préfet ou son représentant, il valide la programmation annuelle et son budget. C'est le lieu d'évaluation permanente des principaux indicateurs de résultats du PLIE. Au vu de ces indicateurs le comité de pilotage débat avec l'association coordinatrice du PLIE des initiatives à prendre (fréquence : 2 à 3 fois par an.). Selon les règles de la nouvelle programmation FSE il assurera le rôle du comité de suivi et du comité de programmation.

Le Conseil d'Administration de la SAG, qui tient compte des conclusions du Comité de Pilotage, et prend les décisions de mise en œuvre nécessaire (fréquence : 3 à 5 fois par an.).

Le Comité Opérationnel des entrées et suivis de Parcours (le « COP ») animé par le PLIE et composé d'un représentant de Pôle emploi, du PLEPS (Département), de l'UTPAS (Département), de la Chargée de Mission Territoriale (Région), des CCAS et Mairies adhérentes au PLIE, de la Mission locale. Sa mission est définie par le comité de pilotage. Il s'agira :

- de décider de l'entrée des participants
- de valider les sorties
- de valider les projets de formations individuels selon un règlement arrêté en comité de pilotage
- d'organiser la réflexion sur la continuité et l'efficacité des parcours à partir des constats et propositions que font les opérateurs d'accompagnement. Il contribue alors à définir les initiatives à prendre

La fréquence des COP est 1 fois par mois maximum. Ces réunions sont animées par l'équipe d'animation et de gestion du PLIE.

La Coordination technique du PLIE rassemble les principaux bénéficiaires du PLIE. Elle permet la diffusion des informations, la réflexion collective, la remontée des dysfonctionnements, l'organisation de la qualification des actions, une meilleure coordination et, enfin, la mise en place d'actions communes aux participants. (Fréquence : 4 à 5 fois par an.). Ces réunions sont animées par l'équipe d'animation et de gestion du PLIE.

Enfin, **l'équipe d'animation et de gestion du PLIE** sera composée de 3 à 5 personnes assumant les fonctions suivantes : direction et animation des dispositifs, Gestion et comptabilité, suivi des conventions, secrétariat.



Le PLIE de Villeneuve d'Ascq - Mons en Barœul est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Nord - Pas de Calais avec le Fonds Social Européen.

Communes associées : ANSTAING ● BAISIEUX ● BOUVINES ● CHERENG ● GRUSON ● MONS EN BARCEUL ● PERONNE-EN-MELANTOIS ● SAINGHIN-EN-MELANTOIS ● TRESSIN ● VILLENEUVE D'ASCQ ● WILLEMS

ARTICLE 4 : MODES D'INTERVENTION DU PLIE

Le PLIE bénéficiant d'un financement FSE se dote d'un système de gestion et de contrôle conforme à la réglementation

Procédure d'agrément des actions et de sélection des projets.

Les actions sont initiées à partir d'un appel à projet approuvé par le comité de pilotage

Cet appel à projet est diffusé auprès des organismes du territoire.

Il est présenté lors d'une réunion où tous ces organismes sont invités.

Les réponses à l'appel à projet sont instruites par l'équipe d'animation et de gestion du PLIE.

Le résultat de cette instruction est présenté au Comité de pilotage qui donne son accord ou non à la contractualisation

Le conseil d'administration de la SAG se saisit des décisions du Comité de pilotage pour y donner suite.

Le CP et le CA ayant successivement donné leur accord, le conventionnement est mise en place par l'équipe technique sous la responsabilité de la présidence de la SAG.

Conventionnement avec les bénéficiaires

Le PLIE n'intervient pas en propre, sauf exception, dans les opérations :

Il agit par conventionnement avec différents organismes à qui il propose de se mobiliser dans le cadre du PLIE et de prendre sa part de la réalisation des objectifs du PLIE

Le conventionnement est mené de la manière suivante

a) **Contractualisation** :

Chaque action fait l'objet d'une convention.

Pour les actions les plus importantes, ces conventions s'appuient sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs tant de réalisation de l'action que du résultat à atteindre.

b) **Suivi** : Les conventions prévoient :

- la remontée régulière, si possible mensuelle, d'informations concernant les bénéficiaires.
- des moments de bilan intermédiaire de l'action, basée sur les indicateurs de résultats convenus dans la convention.

c) **Evaluation** : Les conventions prévoient une séance de bilan basée sur un compte rendu d'exécution précis tant pédagogique (qualitatif et quantitatif) que financier, qui précise notamment : le nombre et les caractéristiques des personnes ayant bénéficié de l'action, la continuité de parcours qui a pu être mise en place avec le référent de parcours, les placements à l'emploi réalisés à 6 mois.



Le PLIE de Villeneuve d'Ascq - Mons en Barœul est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Nord - Pas de Calais avec le Fonds Social Européen.

Communes associées : ANSTAING ● BAISIEUX ● BOUVINES ● CHERENG ● GRUSON ● MONS EN BARCEUL ● PERONNE-EN-MELANTOIS ● SAINGHIN-EN-MELANTOIS ● TRESSIN ● VILLENEUVE D'ASCQ ● WILLEMS

ARTICLE 5 : MOYENS

Les signataires du présent protocole ne s'engagent sur le financement que sous réserve des règles juridiques et comptables en vigueur, des évaluations annuelles, ainsi que pour l'Etat, du vote des crédits par la loi de finance et pour les collectivités locales et territoriales, de l'approbation des instances compétentes.

Les engagements des communes

L'engagement de la commune de Villeneuve d'ascq

Villeneuve d'Ascq connaît une situation économique particulière. En effet, elle connaît une forte concentration d'emplois par rapport à son nombre d'habitants : 1 actif pour 1,4 emploi. Le contexte économique de la commune continue d'être favorable avec plus de 51 000 emplois soit 10% des emplois de la métropole pour une population active de 5.4% (30 000 actifs).

Cependant, le nombre de demandeurs d'emploi a repris sa progression. Le nombre de DEFM ABC villeneuvois est de 5097 au 31 mars 2012 (5508 en dec 2013 soit une augmentation de 8 %).

Le nombre des demandeurs d'emploi de plus d'un an augmente fortement : +16.2% sur la même période, celui des allocataires du RSA également

Ce sont donc les publics concernés par le PLIE qui augmentent le plus et justifient une poursuite de son action sur Villeneuve d'ascq et le maintien des moyens de la commune affecté au PLIE.

L'engagement de la commune de Mons en Barœul

Mons en Barœul dispose de quartiers inscrits dans la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la ville impulsée par l'Etat. Cette inscription présuppose que la situation de la ville de Mons en Barœul relève d'un enjeu défini à l'échelle nationale puisque plusieurs de ces quartiers présentent des signes avérés de fragilité sur les plans économiques, sociaux et urbains.

C'est la raison pour laquelle la ville de Mons en Barœul souhaite poursuivre son engagement auprès des Monsois en renouvelant sa participation à la signature du protocole et à la mise en œuvre de ses objectifs : cette orientation permet de maintenir, voire de renforcer, l'accompagnement des Monsois rencontrant des difficultés durables d'accès à l'emploi. Dans ce cadre, les objectifs fixés par la ville de Mons en Barœul au PLIE sont de renforcer localement :

- L'accessibilité des offres d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi auprès des Monsois bénéficiaires ;
- L'efficacité des mesures d'accompagnement en faveur de l'autonomie professionnelle ;
- La complémentarité, avec l'aide de la maison de l'emploi, entre les différents types de parcours accessibles aux Monsois ;
- La qualité des outils d'accès et d'accompagnement vers l'emploi sur Mons en Barœul.



Le PLIE de Villeneuve d'Ascq - Mons en Baroeul est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Nord - Pas de Calais avec le Fonds Social Européen.

Communes associées : ANSTAING ● BAISIEUX ● BOUVINES ● CHERENG ● GRUSON ● MONS EN BAROEUL ● PERONNE-EN-MÉLANTOIS ● SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS ● TRESSIN ● VILLENEUVE D'ASCQ ● WILLEMS

Compte tenu de ces éléments, l'objectif de la ville de Mons en Baroeul est de favoriser l'accès des Monsois, habitant en priorité dans les quartiers inscrits en Politique de la Ville, à une prise en charge et un accompagnement dans la durée prévue au présent protocole afin d'optimiser les opportunités de montée en qualification et d'accès à l'emploi durable.

En soutien aux actions du PLIE, la ville de Mons en Baroeul poursuivra son effort afin de favoriser le développement de moyens d'insertion, notamment par le biais des clauses d'insertion et des contrats aidés au sein des services municipaux afin de participer et de contribuer au développement des parcours d'insertion professionnelle des bénéficiaires du PLIE.

Les engagements de l'Etat

Le Plan d'Action Stratégique de l'Etat (PASE) confirme les trois priorités majeures de l'Etat en Nord-Pas-de-Calais :

- élever le taux d'emploi des actifs
- élever le niveau de qualification et de compétences des actifs de la région
- réaffirmer l'entrée territoriale des politiques de l'emploi

Et ce en cohérence avec les priorités du FSE dans le cadre de la nouvelle programmation :

Axe 2 : Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

Axe 3 : Renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations

L'Etat reconnaît le PLIE dans son rôle de mise en cohérence des interventions publiques au niveau local pour l'accès et le retour à l'emploi des publics les plus en difficulté.

A ce titre il participe aux instances du PLIE et associera le PLIE aux instances locales de concertation dans le cadre de ses politiques d'emploi en faveur de ces publics.

L'Etat s'engage sur ses politiques de droit commun, à mobiliser les moyens qui sont les siens en faveur de la lutte contre le chômage et l'exclusion pour favoriser la réussite des objectifs du PLIE.

L'Etat s'engage à verser ce qui est dû au titre du FSE

Les crédits du FSE seront sollicités par le PLIE de Villeneuve d'Ascq Mons en baroeul au titre des axes 2 et 3 du programme opérationnel du FSE de l'Objectif « compétitivité régionale et emploi ».

Ces crédits du FSE seront mobilisés dans la limite du taux maximum d'intervention prévu pour la mesure.



Communes associées : ANSTAING ● BAISIEUX ● BOUVINES ● CHERENG ● GRUSON ● MONS EN BARCEUL ● PERONNE-EN-MELANTOIS ● SAINGHIN-EN-MELANTOIS ● TRESSIN ● VILLENEUVE D'ASCQ ● WILLEMS

Le financement au titre du FSE fait l'objet d'une convention spécifique entre l'Etat et le PLIE de Villeneuve d'ascq Mons en Barœul qui, lorsqu'il est organisme intermédiaire, passe des conventions avec les bénéficiaires.

Le PLIE s'engage à utiliser un système de comptabilité séparée ou une codification adéquate des dépenses ou encore un système extra-comptable par enlèvement des pièces justificatives avec référence aux écritures de la comptabilité de la structure pour les actions co-financées par le FSE.

Les crédits FSE et les contreparties affectées feront l'objet d'une comptabilité séparée et les comptes du PLIE seront certifiés par un Commissaire aux Comptes.

Les engagements de la Région

La Région reconnaît le PLIE dans son rôle de mise en cohérence des interventions publiques au niveau local pour l'accès et le retour à l'emploi des publics les plus en difficulté. A ce titre elle participe aux instances du PLIE et associera le PLIE aux instances locales de concertation dans le cadre de ses politiques d'emploi en faveur de ces publics.

Dans son préambule, le **Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)**, adopté par le Conseil Régional le 24 novembre 2005, réaffirme le rôle de la région en tant que « chef de file » *« d'un développement économique qui place l'homme au cœur de toutes les ambitions »*.

En outre, le **Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP)**, adopté par le Conseil Régional le 24 novembre 2006 dans le cadre du « **Schéma Régional des formations tout au long de la vie** » *cherche « à construire des relations nouvelles entre la formation, l'emploi et le monde économique »*, notamment en « anticipant et accompagnant les dynamiques économiques et l'évolutions des compétences » et en « réduisant les inégalités face à l'emploi par la professionnalisation et la formation tout au long de la vie ».

Ainsi, la Région rejoint les préoccupations qui fondent les objectifs du PLIE de Villeneuve d'ascq Mons en barœul pour l'accès et le retour durable à un emploi de qualité des publics les plus en difficulté, et, plus largement, pour un développement économique partagé par tous et pour tous en réduisant les inégalités face à l'emploi, pour permettre à chacun de trouver sa place dans la société.

Les champs de contractualisation correspondent aux quatre axes suivants :

- Axe 1 : Participer à la réalisation de diagnostic sur la situation économique et sociale locale.**
- Axe 2 : Mettre en œuvre un programme d'actions renforçant les liens entre l'insertion et le monde économique,**
- Axe 3 : Renforcer les complémentarités entre la politique de formation permanente et celle de l'insertion et de l'emploi,**



Le PLIE de Villeneuve d'Ascq – Mons en Barœul est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Nord – Pas de Calais avec le Fonds Social Européen.

Communes associées : ANSTAING ● BAISIEUX ● BOUVIÈRES ● CHÉRENG ● BRUSON ● MONS EN BARŒUL ● PÉRONNE-EN-MÉLANTOIS ● SAÏNGHIN-EN-MÉLANTOIS ● TRESSIN ● VILLENEUVE D'ASCO ● WILLEMS

Axe 4 : Capitaliser et promouvoir les « bonnes pratiques » en matière d'insertion professionnelle d'accès à l'emploi et d'initiative locale, et contribuer à leur diffusion.



Le PLIE de Villeneuve d'Ascq - Mons en Barœul est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Nord - Pas de Calais avec le Fonds Social Européen.

Communes associées : ANSTAING ● BAISIEUX ● BOUVINES ● CHERENG ● GRUSON ● MONS EN BARCEUL ● PERONNE-EN-MÉLANTOIS ● SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS ● TRESSIN ● VILLENEUVE D'ASCQ ● WILLEMS

La déclinaison des objectifs opérationnels de ces axes fera l'objet d'une convention d'objectifs pluriannuelle.

Chaque convention fera l'objet d'une évaluation sur la base d'indicateurs prédéfinis.

Pour atteindre les objectifs opérationnels déclinés dans la convention d'objectifs, la Région s'engage à une participation financière définie comme suit : `

- 52000 Euros par an, comme contribution directe au Programme d'actions du PLIE renforçant les liens entre l'insertion et le monde économique, au titre de la politique emploi-insertion de la Région.

La Région s'engage à maintenir le niveau de financement indiqué ci-dessus pour la durée du PLIE sous réserve :

- de la signature de la convention d'objectifs pluriannuelle entre le PLIE de Villeneuve d'ascq Mons en barœul et la Région,
- des inscriptions budgétaires annuelles correspondantes,
- de l'approbation des instances délibératives compétentes,
- des évaluations annuelles,

En outre, les moyens et la nature des mesures mises en œuvre pourront être annuellement révisées compte tenu des évolutions du paysage politique, social, législatif et réglementaire en matière d'insertion, d'emploi, de formation, de lutte contre le chômage et l'exclusion, tant au niveau national que local.



Le PLIE de Villeneuve d'Ascq - Mons en Barœul est cofinancé par l'Union Européenne. L'Europe s'engage en Nord - Pas de Calais avec le Fonds Social Européen.

Communes associées : ANSTAING ● BAISIEUX ● BOUVINES ● CHERENG ● GRUSON ● MONS EN BARCEUL ● PERONNE-EN-MÉLANTOIS ● SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS ● TRESSIN ● VILLENEUVE D'ASCQ ● WILLEMS

ARTICLE 6 : L'EVALUATION DU PLIE

Chaque action réalisée fera l'objet d'un bilan pédagogique et financier.

L'analyse des actions menées, sera réalisée en continu, dans le cadre des Comités Opérationnels Techniques, et présentée au Comité de Pilotage.

L'équipe opérationnelle du PLIE dressera, chaque année, un bilan quantitatif et qualitatif du dispositif, portant sur l'ensemble des actions engagées, ainsi qu'un bilan financier établi à partir d'une comptabilité analytique et certifié par un commissaire aux comptes.

Cette évaluation devra permettre d'apprécier, notamment, les résultats obtenus au regard des objectifs fixés, l'efficacité de l'usage des fonds mobilisés, et d'effectuer les recadrages éventuels.

Par ailleurs, le PLIE s'inscrit dans les programmes d'évaluation mis en place au titre des Fonds Communautaires et remplira chaque année, notamment pour la DIRECCTE, l'outil intitulé « PLIE, état des lieux ».

ARTICLE 7 : DUREE DU PROTOCOLE D'ACCORD

Le présent protocole est conclu pour 2 ans pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2014.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU PROTOCOLE

Le présent protocole peut être modifié par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties, avec accord de toutes, notamment au moment du renouvellement des conventions de subventions globales FSE

Fait à

Le

Pour l'Etat
Le Préfet de Région
Préfet du Département du Nord

Pour la Région Nord / Pas-de-Calais
Le Président

Daniel PERCHERON

Pour la commune de Mons en Barœul
Le Maire

Pour la commune de Villeneuve d'Ascq
Le Maire

Rudy ELEGEST

Gérard CAUDRON

Pour le GIP
La Présidente

Chantal FLINOIS